



BULLETIN D'INSCRIPTION NOMINAL

2024 - 2025

Scannez le QR code pour télécharger la brochure

Adhérent	Responsable (si adhérent mineur)
N° adhérent : _____ Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : ____ / ____ / ____ Adresse : _____ Activité(s) suivie(s) en 23/24: _____ Tél. : ____ / ____ @ : _____ Demandeur d'emploi : <input type="checkbox"/> Personne à contacter en cas d'urgence (nom et tel.) : _____	Nom : _____ Prénom: _____ Date de naissance : ____ / ____ / ____ Adresse : _____ Tel. : ____ / ____ @ : _____ Personne à contacter en cas d'urgence (nom et tel.): _____ Personne(s) autorisée(s) à reprendre l'enfant (noms) : _____ Le mineur a-t-il le droit de quitter l'établissement seul ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

L'adhésion est annuelle, nominative et non remboursable. Elle fait l'objet d'un paiement séparé.	Adhésion annuelle <i>La Fabrique</i> toutes activités				Adhésion découverte cours d'essai, stages et ateliers	
	Rueillois et salariés d'entreprises situées à Rueil		Non Rueillois		Rueillois et salariés d'entreprises situées à Rueil	Non Rueillois
	- 18/D.Empl	+ 18	- 18/D.Empl	+ 18		
	20€	35€	30€	45€	15€	20€

Lieux : AG = Grognard ; AT = Athénée ; BU = Buzenval ; CC = Camille Claudel ; CR = Edmond Rostand ; ER = Ermitage ; MA = Jean Menuet ; OR = Orangerie ; RI = Riber ; RS = Rueil sur Seine ;

PRATIQUES ARTISTIQUES & SPORTIVES	Nouvelle activité		Niveau*	Enseignant	Durée	Lieu	Jour	Heure	Tarif
	oui	non							
									€
									€
									€
									€
								TOTAL	€

*Niveau à déterminer avec l'enseignant s'il y a lieu.

Heure : pour les cours d'instruments, notez le créneau horaire souhaité.

Vous devez contacter le lieu début septembre afin de connaître l'horaire attribué.

RÈGLEMENTS (ordre des chèques : Rueil Culture Loisirs)

N° Adhérent	Total				
	€	oct 24 (20%)	nov 24 (20%)		
	€	€	€		
Total Adhésion	€	Octobre 24 (40%)	Janvier 25 (30%)	Avril 25 (30%)	
TOTAL FAMILLE	€	€	€	€	€

- J'ai pris connaissance des modalités d'inscriptions (au verso)
- J'autorise la diffusion de mon image ou celle de mon enfant pour la communication de Rueil Culture Loisirs (vidéos, réseaux sociaux)
- J'accepte de recevoir des mails et sms de Rueil Culture Loisirs

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à l'administration de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 06/01/1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à rgpd@rueilcultureloisirs.fr

Signature :

Visa de contrôle	
Fiche reçue le :	Par :
Saisie le :	Par :
Présentation justificatif	<input type="checkbox"/>
Règlement :	<input type="checkbox"/> Chèques <input type="checkbox"/> Espèces
	<input type="checkbox"/> CB (selon les sites)
	<input type="checkbox"/> Pass + 92 <input type="checkbox"/> Prélèvement SEPA
	<input type="checkbox"/> Aides sociales (BS / CAF / Coup de pouce RCL)
Sur fiche de l'adhérent n° :	

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'Adhésion à la Fabrique de Rueil Culture Loisirs est annuelle, obligatoire et non remboursable. Son paiement est différencié des activités.

Les adhérents sont couverts par l'assurance Responsabilité Civile de l'association pour l'ensemble des activités. L'association engage les adhérents à la souscription d'un contrat d'assurance proposant notamment des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels durant les activités physiques et sportives.

Rueil Culture Loisirs décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans ses locaux.

Les activités débutent jeudi 12 septembre 2024.

Le calendrier des activités est basé sur le calendrier scolaire.

L'association se réserve le droit de supprimer une activité si le nombre d'adhérents inscrits est inférieur au nombre minimum nécessaire au bon fonctionnement. L'association pourra proposer aux adhérents des horaires ou des cours similaires selon les disponibilités, et s'engage à essayer de trouver une solution pour chacun.

Les tarifs sont forfaitaires.

Les ateliers sont payables en une seule fois lors de l'inscription sur site.

Les cours sont à régler en intégralité lors de l'inscription.

Le paiement s'effectue par chèque ou prélèvement.

Prélèvements : octobre 40% (ou octobre 20% et novembre 20%), janvier 30% et avril 30%.

Possibilité de paiement en 5 fois par chèque (octobre, novembre, janvier, mars, avril)

En cas de prise en charge par un organisme (Comité d'Entreprise, C.C.A.S, Pass + 92, C.A.F, etc.), l'adhérent doit fournir le jour de l'inscription un chèque de caution correspondant au montant pris en charge par l'organisme, et le paiement du solde du coût de l'inscription.

Les salariés d'entreprises rueilloises bénéficient du tarif « Rueil ».

Les adhérents doivent fournir un justificatif de domicile ou de lieu de travail.

Les adhérents majeurs doivent fournir un nom et numéro de téléphone d'une personne à prévenir en cas d'urgence.

En cas de rejet de chèque, les frais bancaires sont à la charge de l'adhérent.

Il est possible d'effectuer un cours d'essai dans une activité collective sous réserve du paiement de l'adhésion découverte (15€) et dans la limite des places disponibles. Aucun cours d'essai en musique.

Les adhérents s'engagent à respecter les horaires et les dates des activités. En cas d'impossibilité d'assister à un cours, les adhérents sont tenus de prévenir l'accueil. Les cours ne sont ni remplacés, ni remboursés.

En cas d'absence d'un enseignant et de l'impossibilité de le remplacer, le cours sera soit reporté, soit annulé.

En cas de force majeure, tel que défini dans le code du travail, les séances non dispensées ne seront pas remboursées.

Les mineurs sont sous la responsabilité de l'association Rueil Culture Loisirs uniquement lors des activités. Les parents doivent s'assurer de la présence de l'enseignant en arrivant sur le site, et sont responsables de la sortie de leurs enfants à la fin des activités.

Les adhérents s'engagent à respecter le matériel et à avoir la tenue adéquate correspondant à l'activité.

Sécurité

Pour des raisons liées à toute forme d'urgence, des consignes spécifiques peuvent être appliquées et devront être respectées par les adhérents. Les accès pourront être limités afin de renforcer la sécurité.

Les demandes de remboursement sont exceptionnelles et doivent être adressées à la Direction. Elles ne sont pas acceptées au-delà des vacances de printemps. Elles sont prises en compte pour les cas nécessitant l'interruption de l'activité : déménagement, maladie, maternité, mutation professionnelle.

Tout remboursement sera effectué par virement bancaire.

Cours de forme & bien-être, danse et cirque : les adhérents doivent remettre un certificat médical lors de l'inscription ou du premier cours. A défaut, l'adhérent exonère Rueil Culture Loisirs de toute action concernant des dommages lors de la pratique de son activité, en raison de son état de santé.

Les adhérents doivent apporter une serviette propre pour les tapis et utiliser des chaussures propres dédiées spécifiquement au cours. Tout adhérent gênant le bon déroulement du cours ou ne respectant pas les règles d'hygiène peut être exclu, sans remboursement possible.

Musique : l'enseignant peut demander l'achat de partitions originales, les photocopies étant interdites (loi du 11/3/1957). L'association ne prête, ni ne loue, d'instrument de musique.

Cours enfants arts plastiques et loisirs créatifs : le matériel et les fournitures sont inclus dans le tarif.

Cours adultes beaux-arts, modelage/sculpture : les fournitures ne sont pas comprises.

Exceptionnellement une participation peut être demandée pour fourniture du matériel pédagogique, tenue de danse ou costume du spectacle.

Tous les règlements doivent être faits à l'ordre de RCL.



L'offre collective est accessible sur la plateforme dédiée et permet de bénéficier d'un crédit à utiliser sur les spectacles.

- **Pour les moins de 18 ans à partir de la classe de 4^e.**

L'offre individuelle est accessible via l'application et permet de bénéficier d'un crédit à utiliser sur les activités.

- **Pour les jeunes de 18 ans**

Le pass permet de disposer d'un montant de 300€ pendant 24 mois à utiliser via l'application

Tous les ateliers sont éligibles au « pass Culture ».



PASS + 92 offert par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine aux collégiens et lycéens (de la 6^{ème} à la majorité) sous forme de tickets électroniques de valeur différente pour un montant de 80€, à répartir entre activités sportives et culturelles (20€ et 60€, au choix). Le Pass + 92 est à utiliser obligatoirement avant le 31 mai 2025.



Le CCAS de Rueil-Malmaison (le Centre Communal d'Action Sociale) propose des dispositifs d'aide aux familles. Il est associé à La Fabrique de Rueil Culture Loisirs et selon votre quotient familial vous pouvez bénéficier des aides suivantes :

Rueil Pass Loisirs (Aide dispensée de janvier à juin)

Contribue à financer des activités culturelles, sportives et de loisirs pour les mineurs de 6 à 18 ans pour les familles relevant des tranches 1, 2 et 3 du Quotient Familial en cours de validité, avec renforcement du dispositif pour les enfants en situation de handicap.

Bons «Cap Loisirs» (Aide distribuée toute l'année)

Contribue à financer les activités culturelles, sportives et de loisirs de toutes les structures de la ville de Rueil-Malmaison pour les adultes en situation particulière. Condition : bénéficiaire des minimas sociaux (RSA, AAH...)

«Coup de pouce RCL»

Rueil Culture Loisirs offre 10% de réduction sur les activités à l'année à toutes les personnes et familles relevant des tranches 1 et 2 du quotient familial en cours de validité.

Signature :